



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LAC SAINT-JEAN EST  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE**

### ***Séance extraordinaire du 18 décembre 2023***

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le 18 décembre 2023 à 19h 15.

**Présences :** M. Mario Desbiens, maire  
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3  
M. Jonathan Boily, conseiller # 5  
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

**Absence :** M. Pascal Gauthier, conseiller # 1  
M. Bernard Girard, conseiller #2  
M. Jacques Vachon, conseiller # 4

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens maire. Est également présent M. Mathieu Lapointe, directeur général.

#### **1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE**

M. Mario Desbiens souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

#### **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE L'AVIS DE CONVOCATION**

##### **RÉSOLUTION CM2023-203**

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par Mme Suzanne Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'attester la conformité de l'avis de convocation et d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et présentation du règlement 397-23 concernant les taux et les tarifs pour l'année 2024
4. Avis de motion et présentation du règlement 398-23 concernant l'entretien du chemin des Trois-Baies
5. Affectation d'un montant de 300 000 \$ au projet de requalification du bâtiment de l'église de Sainte-Monique
6. Affectation d'un montant de 200 000 \$ aux travaux de réfection de voiries municipales liés à TECQ 2019-2023
7. Adoption du règlement 396-23 modifiant le règlement de zonage numéro 265-05 et ses amendements en vigueur en vue d'ajouter l'usage d'hébergement et restauration à la zone 107-P
8. Acceptation d'une soumission – TECQ 2019-2023
9. Acceptation d'une soumission – borne de prêt
10. Adoption du calendrier des séances 2024
11. Indexation des salaires 2024
12. Période de questions
13. Levée de l'Assemblée



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

### **3- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 397-23 CONCERNANT LES TAUX ET LES TARIFS POUR L'ANNÉE 2024**

M. Jonathan Boily, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 397-23 visant à établir les taux et les tarifs pour l'année 2024.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

### **4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 398-23 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES TROIS-BAIES**

Mme Suzanne Larouche, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil sera soumis pour adoption, le règlement 398-23 visant l'entretien du Chemin des trois-Baies et de ses modalités.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

### **5- AFFECTATION D'UN MONTANT DE 300 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ AU PROJET DE REQUALIFICATION DU BÂTIMENT DE L'ÉGLISE**

#### **RÉSOLUTION 2023-204**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité travaille à la réalisation d'un projet de requalification de son église,

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réduire l'emprunt nécessaire au financement de son projet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'affecter, séance tenante, un montant de 300 000 \$ provenant du surplus au projet de requalification de l'église.

### **6- AFFECTATION D'UN MONTANT DE 200 000 \$ DU SURPLUS NON AFFECTÉ AUX TRAVAUX DE LA TECQ 2019-2023**

#### **RÉSOLUTION CM2023-205**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité effectuera des travaux de voiries municipales sur les rues Goulet, Gauthier, Bédard et Tremblay;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire réduire l'emprunt nécessaire au financement desdits travaux;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'affecter, séance tenante, un montant de 200 000 \$ du surplus non affecté aux travaux de la TECQ 2019-2023.

### **7- ADOPTION DU RÈGLEMENT 396-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 265-05 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR EN VUE D'AJOUTER L'USAGE D'HEBERGEMENT ET RESTAURATION A LA ZONE 107-P**

#### **RÉSOLUTION CM2023-206**

**Attendu que** la municipalité de Sainte-Monique est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Attendu qu'**un règlement de zonage 265-05 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**Attendu que** le projet de règlement 396-23 a été déposé par M. Jonathan Boily ;

**Attendu que** le projet a pour objectifs la mise en valeur du périmètre urbain en permettant l'usage d'hébergement et de restauration dans la zone 107-P ;

**Attendu que** le conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage en regard des objets du présent règlement ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Suzanne Larouche et résolu unanimement d'adopter le règlement portant le numéro 396-23.

### 8- ACCEPTATION D'UNE SOUMSSION – TECQ 2019-2023

#### RÉSOLUTION CM2023-207

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ce règlement la municipalité de Sainte-Monique peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure à 100 000 \$ de gré à gré;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Monique a demandé une soumission à l'entreprise MSH services d'ingénierie pour la réalisation de plans et devis visant des travaux de réfection de voirie sur les rues Goulet, Tremblay, Bédard et Gauthier ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise MSH services d'ingénierie pour un montant de 24 199.88 \$ taxes incluses.

### 9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – BORNE DE PRÊT POUR LA BIBLIOTHÈQUE

#### RÉSOLUTION CM2023-208

Il est proposé par Mme Suzanne Larouche, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Bibliotheca pour l'achat d'une borne de prêt pour la bibliothèque au montant de 10 039.98 \$ plus les taxes applicables.

### 10- ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2024

#### RÉSOLUTION CM2022-209

Il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter le dépôt du calendrier des séances 2024 tel que déposé au conseil.

### 11- INDEXATION DES SALAIRES 2024

#### RÉSOLUTION CM2023-210

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique des de travail des employés de la municipalité indique qu'une augmentation salariale de 2,25 % est prévue pour l'année 2023;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

**CONSIDÉRANT QUE** l'inflation importante des prix des biens et services pour l'année 2023;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'amender, séance tenante, la Politique des employés de la municipalité afin d'accorder une augmentation salariale de 4 % à tous les employés pour l'année 2024.

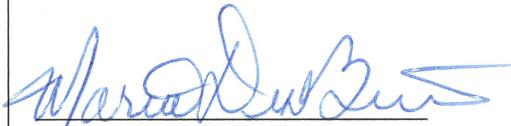
### 12- PÉRIODE DE QUESTIONS

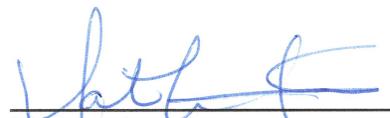
Il n'y a pas de questions qui ont été posées.

### 13- LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **RÉSOLUTION CM2023-211**

Attendu que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, en conséquence il est proposé par Mme Suzanne Larouche et résolu unanimement que l'assemblée soit levée. Il est 19h 37.

  
Mario Desbiens,  
Maire

  
Mathieu Lapointe,  
Directeur général et  
secrétaire trésorier